



## MAIRIE DE SAINT-BAUZILE

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2017

---

#### Séance du 24 août 2017

**Nombre de membres en exercice:** 15

**Présents :** 13

**Votants:** 14

L'an deux mille dix-sept et le huit juin, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC

**Sont présents:** M. Didier COUDERC, M. Georges GAUCH, Mme Valérie PRADEILLES, Mme Natacha GROSSO, M. Désiré ROPERS, M. Patrice DURAND, Mme Danièle GALLIERE, Mme Valérie VAN OORTEGEM

**Représentés:** M. Jean Christophe DEPOISIER, Mme Sabine GINGEMBRE, M. Samuel CALDIER, M. Alain SOBLECHERO, M. Franck FONADE et Mme Geneviève TUFFERY

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Désiré ROPERS

---

*Le Compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.*

*M. le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour en raison du caractère d'urgence des dossiers :*

*- Adhésion à la démarche du PNC "pour une nuit préservée en Cévennes"*

*- programme pour l'efficacité de l'éclairage public en Lozère*

#### **1) Approbation des statuts du Syndicat mixte numérique et décision d'adhésion**

Le Département de la Lozère a pour priorité d'offrir à chaque lozérien et à chaque entreprise la possibilité de disposer d'une liaison en fibre optique.

L'alliance avec les départements du Lot et de l'Aveyron doit permettre de proposer aux opérateurs un projet atteignant une taille suffisante pour espérer de dégager un excédent financier.

Ce dossier est dans une phase pré-opérationnelle et dès juillet-août 2018, deux tiers des habitants et entreprises de la Lozère (dont notre commune) seront raccordables au réseau optique.

Le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique pour le très haut débit avait fait l'objet d'une délibération de principe du conseil municipal dès le 20/01/2017, l'adhésion au syndicat mixte « Lozère numérique » en est le prolongement naturel.

Après avoir donné lecture des statuts et expliqué les points les plus importants, Monsieur le Maire a demandé au conseil de se prononcer sur les statuts du syndicat, l'adhésion, la délégation de la compétence « réseaux et services locaux de communication électroniques » vers ce syndicat et la désignation de M. ROPERS Désiré comme titulaire et Mme VAN OORTEGEM Valérie comme suppléant pour représenter la commune au comité syndical.

Ces points ont été **adoptés à l'unanimité.**

#### **2) Décisions modificatives**

Le budget de l'exercice 2017 comportant à certains articles des crédits insuffisants, il convient de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et de prononcer un certain nombre de décisions modificatives :

- Prise en compte des produits de cessions d'immobilisations (vente d'une parcelle appartenant à la section de Montialoux) ;

- Intégration de travaux dans le patrimoine communal (réseaux secs des Fonts, travaux de voirie du SDDE en 2015)
- Compensation de créances de loyers et de fourniture d'eau ;
- Ventilation des crédits du multiple rural ;
- Abondement de l'opération « Grosses réparations » et ajout de 2 nouvelles opérations sur le budget annexe de l'eau et assainissement.

Ces décisions sont **approuvées à l'unanimité**.

### **3) Tarifs 2017-2018**

Hormis la redevance d'occupation du domaine public par le cafetier de la commune, et une rationalisation du calcul des charges du gîte communal sis au-dessus de la mairie, l'ensemble des tarifs 2016/2017 est reconduit pour 2017/2018.

Ces nouveaux tarifs ont été **approuvés à l'unanimité**.

### **4) Démarche zéro pesticide et achat matériel**

Pour les collectivités, le désherbage à l'aide de produits chimiques est interdit pour les espaces ouverts au public depuis le 01/01/2017.

L'adhésion à la démarche « zéro pesticide » (projet mené par le Parc National des Cévennes) permet d'obtenir le financement du diagnostic mené en vue de la définition du plan de désherbage pour les espaces communaux (à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) et des aides financières pour l'achat de matériels de désherbage curatif (débroussailleuse électrique et brosse de désherbage)

L'adhésion à la démarche « zéro pesticide », la sollicitation du financement auprès de l'agence de l'eau et l'achat des matériels ont été approuvés à l'unanimité.

### **5) Programme de voirie - SDEE**

Monsieur le maire rappelle que :

- le programme de voirie pour 2017 fait partie du contrat territorial 2015/2017 ;
- qu'il comprend la reprise de la chaussée de certains éléments de la voirie communale (Lentondre Bas, Montialoux, VC6,...)
- le montant de ces travaux est de 9 867,80 €
- 

Le conseil municipal **approuve ces travaux à l'unanimité**, autorise le Maire à demander les financements à hauteur de 40 % auprès du Conseil Départemental et à signer tout document nécessaire.

### **6) Adhésion à la démarche du PNC "pour une nuit préservée en Cévennes" et éclairage public**

La commune de SAINT BAUZILE s'engage dans la mesure de ses moyens, à sensibiliser les habitants de sa commune aux différents enjeux de préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.

La commune s'engage par ailleurs à mettre en œuvre des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la quantité globale de lumière émise la nuit par rapport à la situation initiale tout en respectant les critères techniques élaborés par les partenaires techniques dans le cadre du groupe de travail *Eclairage public et qualité du ciel étoilé*.

Ainsi, dans le cadre du programme pour l'efficacité de l'éclairage public en Lozère (FEDER/PNC/SDEE), Monsieur le Maire fait part au conseil de l'étude pour la rénovation du parc d'éclairage public. Il s'agit d'effectuer le remplacement de toutes les lampes obsolètes et énergivores par des lampes LEDS.

Il convient de déposer une demande de subvention pour cette opération dont le montant s'élève à 41 185.00 € HT dont le plan de financement s'établit de la façon suivante :

<b>FEDER</b>	15 629.11 € HT	(37.95 %)
<b>SDEE</b>	17 370.06 € HT	(42.18 %)
<b>Quote-part communale</b>	8 185.83 € HT	(19.88 %)

#### **Locations :**

- Un garage communal du multiple rural était inoccupé. La commune ayant trouvé un preneur (habitant la commune), il sera loué au prix de 70 € mensuels.
- Le local professionnel du multiple rural précédemment occupé par la Société Senvion France sera loué moyennant un loyer mensuel de 180 € HT.

Ces deux locations sont **approuvées à l'unanimité**.

#### **Questions diverses :**

Une demande de location pour l'ancien local de la Communauté du Valdonnez est à l'étude.

**Travaux :** Les locaux créés dans l'extension du multiple rural seront occupés par des infirmiers et une kinésithérapeute.

**Groupe scolaire :** Le Maire a rappelé que suite au retour à la semaine de 4 jours pour l'Ecole, le temps de travail des employés jusque là occupés à l'animation des Temps d'Activité Périscolaires serait inchangé et ferait l'objet d'une annualisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.